

C 04/2019

Vevey, le 4 mars 2019

Ne pas diffuser
**Ce document doit encore faire l'objet d'une décision
du Conseil communal le 28 mars 2019**

**Réponse à l'interpellation de M. Alexandru Stan, déposée le 7.12.2017 pour le groupe
Vevey Libre : Collège « Claude Nicollier », de Vevey**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En réponse à l'interpellation citée sous rubrique, la Municipalité est en mesure de répondre
comme suit :

L'autorisation de construction du Collège est toujours dans l'attente de la détermination de La
Cour de droit administratif et public du canton de Vaud (CDAP) suite au recours déposé le 22
janvier 2018 par la PPE LE VIGNER et consorts.

S'agissant des questions soulevées par l'interpellant, nous y répondons comme suit :

1. La Municipalité a-t-elle songé à donner un nom au futur collège ?

Le nom du futur collège n'a à ce jour pas été étudié par la Municipalité. Actuellement, ce
projet est identifié sous l'appellation « Collège à Gilamont ».

La Municipalité mettra à l'ordre du jour le sujet du nommage une fois la construction du
bâtiment démarrée. La demande sera évaluée à ce moment-là.

2. Si oui, est-il envisageable que cela soit le nom d'une personne vivante ?

Cette question sera reprise en temps voulu comme évoqué au point 1 ci-dessus.

3. Claude Nicollier mérite-t-il l'honneur que lui rendrait ainsi la Ville ?

M. Claude Nicollier est un astronome et spatonaute de renom qui a mené de nombreux
projets novateurs et importants pour l'image de la Suisse. Il a fait l'honneur à la Ville de
parrainer le projet de rénovation de l'Observatoire des Ruerettes et d'assister à l'inauguration
de ce dernier. Ce troisième point sera également repris en temps voulu comme indiqué ci-
dessus.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 4 mars 2019.

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire

Elena Feimgruber Grégoire Halter

